ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

viticulture

Question écrite n° 132322

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la décision européenne de libéraliser la plantation des vignes à l'horizon du 1er janvier 2016 qui a provoqué de vives réactions chez les professionnels de la viticulture. Les droits encadrant la plantation des vignes concourent directement à la maîtrise de la qualité et du potentiel de production et constituent un élément déterminant de l'aménagement des territoires ruraux. La volonté programmée d'y mettre fin s'inscrit dans une logique de dérégulation des marchés agricoles qui inquiète nombre de viticulteurs français. Dès lors, il lui demande si une renégociation de la PAC est envisagée par le Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : M. Lucien Degauchy
Circonscription : Oise (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 132322
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire
Ministère attributaire : Agriculture et agroalimentaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er mai 2012, page 3212
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)